

**Vous possédez un permis de conduire délivré par un Etat
DE L'UNION EUROPEENNE OU DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN (EEE)**

♦ Tout usager disposant d'un permis de conduire en cours de validité délivré par un pays de l'Union Européenne/EEE, peut conduire avec ce titre en France. L'échange n'est pas obligatoire. Il est toutefois conseillé de faire enregistrer les références de votre permis auprès de la Préfecture de votre lieu de résidence.

ATTENTION : *l'échange devient obligatoire si vous avez commis une infraction en France entraînant une perte de point, une restriction, une suspension ou encore une annulation de vos droits à conduire.*

♦ **Si vous souhaitez solliciter l'échange de votre permis de conduire, vous devez remplir les conditions suivantes :**

- votre permis de conduire doit être en cours de validité,
- vous devez avoir l'âge de conduite minimal autorisé pour conduire en France,
- vous ne devez pas avoir fait l'objet de sanctions, suspension ou annulation du permis de conduire dans votre pays d'origine, ni avoir obtenu ce titre pendant une période d'interdiction de solliciter ou d'obtenir un permis de conduire sur le territoire français,

♦ *Vous pouvez consulter l'arrêté du 8 février 1999 fixant les conditions de reconnaissance et d'échange des permis de conduire délivrés par les Etats appartenant à l'Union Européenne ou à l'Espace Economique Européen sur le site www.legifrance.fr*

DOCUMENTS A PRODUIRE

- le formulaire de demande d'échange de permis étranger dûment complété, daté et signé,
- le formulaire Réf 06 cerfa n° 14948*01 **en couleur** dûment complété,
- le permis de conduire européen en cours de validité,
- la traduction officielle de votre permis de conduire européen, si nécessaire,
- une attestation originale de moins d'un mois des autorités qui ont délivré votre permis, mentionnant son numéro, sa date d'obtention (premier examen) et confirmant sa validité actuelle, (absence d'annulation, de suspension ou de mesure de retrait)
- 2 copies recto-verso de votre pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité,
- 2 photographies d'identité en couleur (de face, tête nue, sur fond clair, format 35x45 mm),
- 2 copies d'un justificatif de domicile,
- un justificatif de votre résidence en France depuis au moins 6 mois,
- une enveloppe « lettre suivie documents » disponible en bureau de poste (conservez le talon détachable),
- l'original de la visite médicale (pour les catégories lourdes du permis de conduire)